



---

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOURENX

## PIECE 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

### EAU & ENVIRONNEMENT

#### AGENCE DE PAU

Hélioparc  
2 Avenue Pierre Angot  
64053 PAU CEDEX 9  
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50  
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24



## SOMMAIRE

<b>UNE VILLE ANIMÉE EN ÉVOLUTION CONSTANTE.....</b>	<b>1</b>
ASSURER UNE GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE.....	1
LE MAINTIEN DE FORMES URBAINES DIVERSIFIÉES.....	1
UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENT ET DE SERVICE VARIÉE.....	1
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES FAVORISÉES.....	2
<b>UN TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL ÉQUILIBRÉ.....</b>	<b>3</b>
<b>UN MILIEU NATUREL, CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE MOURENX.....</b>	<b>4</b>
PRISE EN COMPTE DES RISQUES.....	4
DES ENTITÉS NATURELLES STRUCTURANTES.....	4

## UNE VILLE ANIMÉE EN ÉVOLUTION CONSTANTE

### ASSURER UNE GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE

Si la municipalité a le souci de maintenir un cadre de vie urbain de qualité via notamment des opérations d'aménagement d'envergure telles que le réaménagement intégralement la Place F. Mitterrand, elle souhaite également se donner les moyens de maintenir une dynamique sur son territoire via l'accueil de nouveaux habitants.

Le projet communal s'appuie donc sur une volonté d'assurer une gestion économe des sols par un accueil de population nouvelle qui se fera à la fois par de la rénovation urbaine (projet ANRU) et par la réalisation de constructions nouvelles situées dans le prolongement des entités urbaines existantes.

Au regard des risques inondation et des risques technologiques présents sur le territoire de Mourenx, la commune ne possède plus aujourd'hui qu'une possibilité restreinte d'extension de son urbanisation. Elle a décidé d'offrir un potentiel de zones constructibles en étoffant le bourg ainsi que de combler les espaces interstiels non bâtis quand cela était possible.

### LE MAINTIEN DE FORMES URBAINES DIVERSIFIÉES

A travers son PLU, la municipalité souhaite :

- préserver les caractéristiques de chacun des quartiers composant la ville et leur identité en favorisant notamment un traitement urbain différencié entre la ville nouvelle, ses extensions et le bourg ancien.
- maintenir une mixité en termes de formes d'habitat sur le territoire en distinguant notamment les secteurs d'habitat dense des secteurs d'habitat pavillonnaire.

### UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENT ET DE SERVICE VARIÉE

Mourenx dispose d'une offre complète d'équipements et de services destinés à la population qu'elle souhaite maintenir voire développer.

La commune compte notamment de nombreux équipements sportifs structurants présents sur la ville (vélodrome, piscine, nouvelle halle tennis, ...) et concentrés au niveau de la plaine des sports.

Ces équipements et services qui participent activement à l'animation urbaine répondent aux besoins de la population actuelle de Mourenx mais permettront également de satisfaire les besoins d'une population nouvelle demandeuse de ce type de services.

La facilité d'accès aux équipements et services a d'ailleurs été prise en considération dans les principaux secteurs développés soit par la localisation même de la zone à proximité de ceux-ci soit par les principes d'aménagement définis en matière de cheminement piéton notamment (cf. orientations d'aménagement).

En outre, en maîtrisant une urbanisation centrée autour des zones urbaines existantes, la commune maintient une configuration de l'habitat favorable au développement des réseaux de **communication numérique** sur son territoire.

## **DES ÉNERGIES RENOUVELABLES FAVORISÉES**

L'émergence de projets liés au développement durable sont rendus possibles dans le cadre du PLU.

## UN TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL ÉQUILIBRÉ

L'épuisement du gisement de gaz à l'horizon des années 2013-2014 a amené des transformations dans l'industrie du bassin de Lacq. La Communauté de Communes de Lacq, auquel appartient la commune et qui détient la compétence en matière de développement économique, favorise la diversification d'activités artisanales et industrielles et cherche actuellement à pouvoir offrir des terrains équipés très bien situés dans le Bassin de Lacq par rapport aux voies de communications.

Sur Mourenx, le PLU vise à assurer la pérennité et le développement des pôles économiques existants dans la limite des possibilités offertes par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Il s'agit pour la municipalité de poursuivre la dynamique économique actuelle notamment :

- en valorisant l'effet vitrine le long de la RD281 (avenue Charles Moureu) et de la RD33 (avenue du bourg) par l'implantation de commerces et de bureaux notamment.
- en maintenant une mixité des fonctions dans la ville à travers le maintien du petit commerce et de services.
- en permettant aux activités industrielles de se développer dans la zone d'activités actuelle.

En outre, même si l'activité agricole est aujourd'hui résiduelle sur le territoire de Mourenx, le PLU vise à préserver les deux principales entités agricoles situées dans la plaine, au sud de Mourenx Bourg et en rive gauche de la Bayssière.

# UN MILIEU NATUREL, CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE MOURENX

## PRISE EN COMPTE DES RISQUES

Le PLU et ses choix de développement ont été conditionnés par les dispositions du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), ainsi que par les contraintes liées à la présence de canalisations de gaz et des lignes à haute tension.

## DES ENTITÉS NATURELLES STRUCTURANTES

Le paysage mourenxois est fortement influencé par les caractéristiques topographiques, une urbanisation diversifiée, une industrialisation importante, une présence agricole, les forêts et les cours d'eau qui composent le territoire.

Le PLU vise à maintenir ces grands équilibres notamment par :

- la préservation des entités boisées présentes sur les coteaux du Castéra, du Paloumé qui constituent à la fois une richesse écologique et un écrin de verdure.
- la protection des cours d'eau et leurs milieux associés,
- le maintien de la majorité des terres agricoles encore présente.

Sont ainsi conservés les principaux corridors biologiques de Mourenx (voir carte page suivante) qui constituent des espaces de circulation et de nidification pour la faune : végétation de bords de cours d'eau, massifs boisés, et le site naturel remarquable que constitue le site Natura 2000 Gave de Pau.



**PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOURENX**

PIECE 2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

